

Thème : Les problèmes de compétence juridictionnelles

Date : Vendredi 12 mai 2023 de 14h à 17h

Lieu : Tours

Pré-requis : être avocat / Niveau : 2

Objectifs :

- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière.
- Définir les compétences juridictionnelles respectives.
- Eviter d'encourir une incompétence ou une irrecevabilité.

Méthodes mobilisées :

Programme :

- 1. Les différentes incompétences.**
- 2. Les règles fondamentales de compétence à connaître.**
- 3. Le régime juridique de l'incompétence et l'appel des décisions sur la compétence.**

Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive avec support

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Estelle GARNIER, Avocate au barreau d'Orléans

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.